



LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MARNE

ARRETE N° 2068/2016
FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES SAPEURS-
POMPIERS PROFESSIONNELS DE CATEGORIE C

07 DEC. 2016

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

PREFECTURE DE LA MARNE
DRCL

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 89-229 du 17 Avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n° 95-1018 du 14 Septembre 1995 modifié fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques en application de l'article 90 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifié par le décret n° 2014-451 du 02 mai 2014,

Vu l'arrêté du 06 mai 2015 du Président du Conseil Départemental de la Marne de désignation de Monsieur Charles DE COURSON à la Présidence du Conseil d'Administration du S.D.I.S. de la Marne,

Vu la délibération n° 09/2015 du conseil d'administration du SDIS de la Marne du 22 mai 2015 relative à la désignation des représentants de l'administration aux différents organismes et commissions annulée et remplacée par la délibération n° 36/2016 du 07 novembre 2016 relative à l'actualisation de la désignation des représentants de l'administration dans les différentes commissions du SDIS de la Marne,

Vu l'arrêté n° 1793/2014 en date du 24 octobre 2014 fixant les listes des candidats à l'élection à la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C,

Vu le procès-verbal du résultat des élections des représentants du personnel à la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C en date du 04 décembre 2014,

Vu l'arrêté n° 791/2016 en date du 3 juin 2016 fixant la composition de la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C,

Vu la délibération n° 35/2016 du conseil d'administration du SDIS du 7 novembre 2016 relative au remplacement de Monsieur Yan MORAND dans les instances du SDIS de la Marne - élections et désignations,

Considérant que, suite à la démission de Monsieur Yan MORAND, la délibération n° 35/2016 du conseil d'administration du SDIS du 7 novembre 2016 a désigné Monsieur Raphaël BLANCHARD en tant que suppléant de Monsieur Alain HIRAUULT à la Commission Administrative Paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de la catégorie C,

Considérant qu'il convient de tirer les conséquences des délibérations n° 35/2016 et n° 36/2016 du conseil d'administration du SDIS du 7 novembre 2016 et d'abroger l'arrêté n° 791/2016 en date du 3 juin 2016.

ARRETE

ARTICLE 1er : La Commission Administrative Paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de la catégorie C du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la MARNE est, à compter de la date du présent arrêté, composée comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

| TITULAIRES | | SUPPLEANTS |
|----------------------------|--|--|
| Premier titulaire | M. Charles DE COURSON Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. de la Marne, Conseiller Départemental du Canton de SERMAIZE-LES-BAINS | M. Stéphane LANG Conseiller Départemental du Canton de REIMS I |
| Deuxième titulaire | Mme Lise MAGNIER Conseillère Départementale du canton de CHALONS II | Mme Valérie MORAND Conseillère Départementale du canton d'ARGONNE SUIPPE et VESLE |
| Troisième titulaire | M. Laurent BURCKEL Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes de VITRY, CHAMPAGNE ET DER | M. Gérard BUTIN Vice-président de la Communauté de Communes d'EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE |
| Quatrième titulaire | Mme Dominique DETERM Conseillère Départementale du canton de CHALONS I | Mme Annie COULON Conseillère Départementale du canton de VERTUS – PLAINE CHAMPENOISE |
| Cinquième titulaire | M. Alain HIRAUULT Vice-président de la C.A. de REIMS, Reims Métropole | M. Raphaël BLANCHARD Conseiller Départemental du canton de REIMS V |

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

| TITULAIRES | | SUPPLEANTS |
|--|---|--|
| Groupe hiérarchique de base : | | |
| Premier titulaire | M. MORET Baptiste Caporal Chef - Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne | M. LAVENUS Aurélien Caporal - Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne |
| Deuxième titulaire | M. BRIN Gautier Caporal Chef - Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne | M. TOUSSAINT Jérémy Caporal Chef - Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne |
| Groupe hiérarchique supérieur : | | |
| Troisième titulaire | M. LESTARQUIT Christian Adjudant Chef - Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne | M. ABDELLALI Nordine Sergent - Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne |
| Quatrième titulaire | M. PRETIS Laurent Sergent - Liste Syndicat S.N.S.P.P/P.A.T. /F.O. du S.D.I.S. de la Marne | M. BESONHE Grégory Sergent - Liste Syndicat S.N.S.P.P/P.A.T. /F.O. du S.D.I.S. de la Marne |
| Cinquième titulaire | M. FERLISI Adrien Sergent Chef - Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne | M. CADET Gaël Adjudant - Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne |

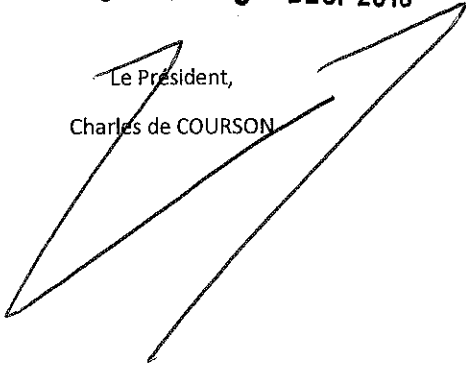
ARTICLE 2 : L'arrêté n° 791/2016 en date du 3 juin 2016 susvisé est abrogé.

ARTICLE 3 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Le directeur départemental du service d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fagnières, le **5 DEC. 2016**

Le Président,
Charles de COURSON



ACTE REÇU LE
07 DEC. 2016
PREFECTURE DE LA MARNE
DRCL